



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de la culture SeCu  
Amt für Kultur KA

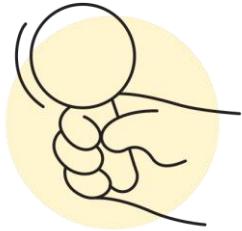
# Mesures d'impulsion

---

## Projets culturels collaboratifs entre professionnel-le-s et amateur-e-s



31.01.2025



# But

---

Soutenir l'**impulsion** de projets culturels collaboratifs entre professionnel-le-s et amateur-e-s :

- > Renforcer les liens entre les différentes pratiques culturelles, professionnelles et amateurs
- > Valoriser les ressources culturelles du canton de Fribourg
- > ...



# Eligibilité

---

Un projet :

- > Porté par une personne morale (professionnelle ou amateur) de droit privé sise dans le canton de Fribourg et active dans le domaine culturel ; et
- > Qui implique une collaboration entre plusieurs acteurs, entreprises ou associations ;
- > Qui se déroule entre juillet 2025 et décembre 2026.

⚠ Les projets qui relèvent d'outils usuels de soutien SeCu ne peuvent pas être soutenus par le présent programme. ⚠

# Projets

---



Les projets doivent répondre à une majorité des objectifs suivants

- > Favoriser l'échange, le **partage d'expérience**, la **transmission de compétences** et la **collaboration** entre acteurs, entreprises ou associations d'amateur-e-s et de professionnel-le-s ;
- > Permettre un **saut qualitatif et pérenne** dans cette collaboration ;
- > Proposer une forme de participation, de médiation ou de pratique culturelle qui favorise des **expériences culturelles innovantes** ;
- > Participer au **rayonnement** de la culture amateur et professionnelle en particulier dans le canton ;
- > Développer, au moins en partie, une démarche commune de **création artistique**.

# Soutien

---



Soutien conjoint de l'Etat de Fribourg et de la Loterie Romande :

- > Dès lors, veillez à **ne pas déposer de demande parallèle auprès de la LoRo.**

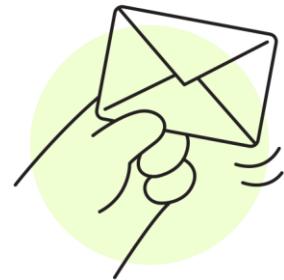
Max. **15'000 francs par projet,**  
qui peuvent couvrir max. **80% des charges**

Les 20% restants (min.) sont à la charge du porteur de projet, qui peut les financer comme il le souhaite.

**⚠ Il doit s'agir de ressources financières. ⚠**

# Déposer une demande

---



Les mises au concours se déroulent en deux temps :

1) Remise d'une esquisse de projet via un formulaire :

- > Description courte du projet, du porteur et des partenaires
- > Estimation budgétaire, y. c. montant demandé
- > Objectifs du projet – rapport aux 5 objectifs listés

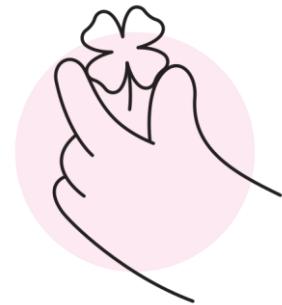
*Attention : seul le formulaire sera pris en considération par le jury, merci de ne pas joindre d'annexe – elle ne sera pas lue.*

Formulaire disponible sur le site du SeCu, à envoyer à [fribourg-culture@fr.ch](mailto:fribourg-culture@fr.ch) jusqu'au **23 mars 2025**.

2) Après un premier tour d'évaluation, le jury invitera une sélection de porteurs de projets à déposer un dossier complet pour le 1<sup>er</sup> juin

# Evaluation des projets

---



Les candidatures seront évaluées de manière comparative par un **jury** sur la base des critères principaux suivants :

- > Adéquation du projet aux objectifs posés
- > Qualité et faisabilité du projet
- > Caractère innovant du projet
- > Durabilité du projet ou de son impact attendu
- > Impact du projet sur le paysage culturel fribourgeois

# Questions ?

---



Plus d'infos sur notre site internet : [ici](#).

Le Service de la culture reste à votre disposition pour toute question ([fribourg-culture@fr.ch](mailto:fribourg-culture@fr.ch)).

*N.B. Ce document est un support de présentation. Seules les [bases légales](#) font foi.*

Illustrations : Icons8.com